

2C2E INVEST

Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 1000 euros
Siège social : 30 Rue Sergent Blandan – 69001 LYON

538 672 494 R.C.S. Lyon

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 14/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le quatorze novembre
À 10 heures,

Monsieur Cyril CHABBAT, associé unique de la société 2C2E INVEST, société par actions simplifiée au capital de 1000 €, dont le siège social est situé 30 Rue Sergent Blandan – 69001 LYON,

A pris les décisions suivantes :

- Levée de la radiation d'office
- Transfert du siège social
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de la levée de la radiation d'office prononcée par le Tribunal de Commerce de Lyon le 3 novembre 2025.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 30 Rue Sergent Blandan – 69001 LYON au 29 Rue du Bon Pasteur – 69001 LYON, et ce à compter de ce jour.

TROISIEME DECISION

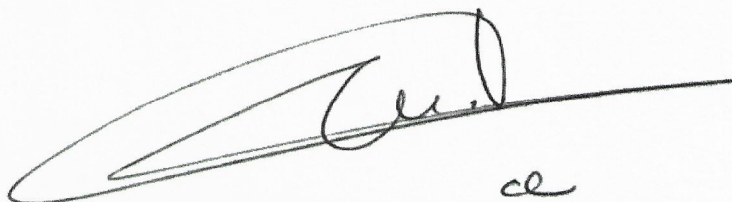
En conséquence de la décision précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 – SIEGE

Le siège social est fixé à LYON (69001) – 29 Rue du Bon Pasteur »

Le reste de l'article demeure inchangé.

QUATRIEME DECISION

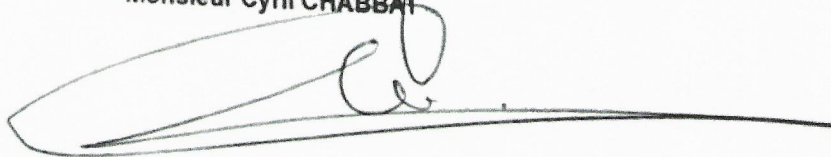


ce

L'associé unique confère tous les pouvoirs nécessaires au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet de procéder à l'accomplissement des formalités légales subséquentes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par Monsieur Cyril CHABBAT, Président et associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Le Président Associé Unique
Monsieur Cyril CHABBAT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'H' and 'B' characters, with a long horizontal line extending to the right.